

SOCIÉTÉ **VESTCOR**

Rapport Annuel
2020

Table des matières

- 2 Notre organisation
- 3 Message des coprésidents
- 4 Gouvernance de la société
- 7 États financiers non consolidés de la Société Vestcor
 - Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
 - Rapport des auditeurs indépendants
 - États financiers
 - Notes complémentaires

Notre organisation

La Société Vestcor a été constituée en vertu de la *Loi sur Vestcor*, laquelle a été promulguée le 8 juillet 2016. Elle a pour mandat d'offrir, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Vestcor Inc., une plateforme intégrée et rentable de services de gestion des placements et d'administration de régimes de retraite et d'avantages sociaux à des entités du secteur public.

Conseil d'administration

Marcel Larocque

Coprésident de séance

Mark Gaudet

Administrateur

Michael Springer

Administrateur

Marilyn Quinn

Coprésidente

Sébastien Deschênes

Administrateur

Reno Thériault

Administrateur

Robert Fitzpatrick

Administrateur

Susie Proulx-Daigle

Administratrice

Dirigeants de la société

John A. Sinclair

Chef de la direction

Brent Henry, CPA, CA

Chef des finances

Coordonnées

Vestcor Corp.

140, rue Carleton
Bureau 400
Fredericton (N.-B.) E3B 3T4

Téléphone : 1-800-561-4012
Télécopieur : 506-444-5025
Site Web : vestcor.org

ISBN: 978-1-4605-2322-3

Message des coprésidents

Voici le quatrième rapport annuel de la Société Vestcor. Ce dernier rend compte des activités de notre filiale, Vestcor Inc. (Vestcor), pour l'année 2020.

La Société Vestcor est régie par un conseil d'administration (conseil) nommé à parité par ses membres, le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB). Sa filiale, Vestcor, est régie par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont nommés par la Société Vestcor.

Le présent rapport annuel contient les états financiers non consolidés vérifiés de la Société Vestcor en sa qualité d'actionnaire de Vestcor. Un rapport annuel distinct des activités de Vestcor se trouve sur son site Web à vestcor.org.

Récentes activités

Le conseil d'administration de la Société Vestcor s'est réuni deux fois par vidéoconférence en 2020 pour discuter des affaires courantes. Une description des différentes activités et des décisions prises lors de nos réunions pour examiner attentivement les activités de Vestcor est fournie dans la sous-section Actions du conseil ci-après. En outre, un comité spécial du conseil d'administration de la Société Vestcor s'est réuni deux fois au début de 2020 pour examiner le processus de nomination au conseil d'administration de Vestcor Inc.

Au nom du conseil, nous souhaitons également remercier et féliciter les employés et l'équipe de direction de Vestcor pour une année couronnée de succès en continuant à atteindre les objectifs à long terme de nos clients tout en naviguant parmi les nombreux défis apportés par l'impact de la déclaration d'état d'urgence du Nouveau-Brunswick relié à la pandémie de COVID-19. L'entreprise est maintenant installée dans ses nouveaux bureaux au 140, rue Carleton et continue de faire preuve de diligence, s'employant à fournir aux clients, aux participants aux régimes et aux parties prenantes des services de gestion de placements et d'administration prudents et économiques pendant la crise de la COVID-19.

Nous sommes convaincus que le présent rapport annuel aux membres vous offrira un regard exhaustif sur nos activités durant l'année 2020.

[signé]

Marcel Larocque
Coprésident de séance

[signé]

Marilyn Quinn
Coprésidente

Le 7 juin 2021
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Gouvernance de la société

En vertu de la *Loi sur Vestcor*, la Société Vestcor est constituée en tant que société sans capital-actions à but non lucratif qui appartient à ses membres, actuellement le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) (les « membres fondateurs »). La Société Vestcor a pour vocation d'être une société de portefeuille pour Vestcor Inc. (ou « Vestcor »). La Société Vestcor et Vestcor Inc. (collectivement le « Groupe Vestcor ») adoptent une approche commerciale en ayant recours à des pratiques commerciales saines. La *Loi* exige également que chaque membre de la Société Vestcor soit un client de Vestcor.

La *Loi* prévoit que le conseil d'administration de la Société Vestcor doit compter un minimum de huit administrateurs, dont quatre sont nommés par le RRSPNB et quatre par le RPENB. La composition du conseil pourrait être augmentée de quatre sièges si de nouveaux membres sont admis. Chaque administrateur est nommé pour un mandat de trois ans et peut être reconduit dans ses fonctions à la discrétion du membre qui le nomme. Le conseil élit deux administrateurs à titre de coprésidents, qui président le conseil en alternance tous les douze mois.

L'entente entre membres signée par le RRSPNB et le RPENB décrit en détail le processus décisionnel à suivre concernant la surveillance du Groupe Vestcor.

La *Loi* et l'entente entre membres exigent l'approbation par les membres de l'admission de tout nouveau membre, toute fusion, restructuration ou dissolution des sociétés du Groupe Vestcor, toute modification aux statuts du Groupe Vestcor et toute nomination ou tout renvoi du vérificateur externe indépendant.

Le conseil d'administration de la Société Vestcor a pour mandat selon la *Loi* et l'entente entre membres :

- d'approuver les statuts et toute modification à ces derniers pour chacune des sociétés du Groupe Vestcor;
- d'approuver la rémunération et la politique sur les frais de déplacement des administrateurs du Groupe Vestcor;
- de nommer un conseil d'administration indépendant pour Vestcor, la société exploitante;
- d'approuver les budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisations de Vestcor;
- de présenter un rapport annuel de la Société Vestcor à ses membres.

La *Loi sur Vestcor* et l'entente entre membres se trouvent à www.vestcor.org/societe-vestcor.

Le Groupe Vestcor est soumis à un code de déontologie qui exige que chaque administrateur signe et soumette une confirmation annuelle qui indique leur connaissance du code de déontologie et de ses dispositions et le respect de ce dernier au cours de l'année. Une confirmation a été reçue de chaque administrateur au cours de l'année.

Présence aux réunions du conseil

Le conseil d'administration de la Société Vestcor a été nommé par ses membres afin d'entrer en fonction suivant la promulgation de la *Loi*. Les membres du conseil doivent assister aux réunions du conseil.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions tenues et la participation des administrateurs nommés durant l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Tous les administrateurs ont suivi le programme d'orientation des administrateurs, qui aide les nouveaux membres du conseil à comprendre le mandat et les parties intéressées de la Société Vestcor.

Administrateur/administratrice	Membre qui nomme	Présence aux réunions affaires courantes	Présence aux réunions comité spécial
Marcel Larocque, coprésident de séance	RPENB	2/2	s.o.
Marilyn Quinn, coprésidente	RRSPNB	2/2	2/2
Sébastien Deschênes	RRSPNB	2/2	s.o.
Robert Fitzpatrick	RPENB	2/2	2/2
Mark Gaudet	RRSPNB	2/2	2/2
Susie Proulx-Daigle	RRSPNB	2/2	s.o.
Michael Springer	RPENB	2/2	s.o.
Reno Thériault	RPENB	2/2	2/2

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est fixée par les statuts de la Société Vestcor et comprend une indemnité quotidienne pour la présence aux réunions et le temps de préparation. Les administrateurs qui se déplacent pour assister aux réunions reçoivent une indemnité quotidienne pour le temps de déplacement, un remboursement pour les frais d'hébergement et les autres dépenses (dans une limite raisonnable), ainsi que le kilométrage.

Le coût de fonctionnement du conseil de la Société Vestcor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 comprend des indemnités quotidiennes de 12 250 \$ (7 500 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019), des frais de déplacement et d'hébergement de 575 \$ (1 098 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019) et des frais de réunion et de traduction de 6 914 \$ (6 990 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Les indemnités journalières de l'exercice en cours sont plus élevées en raison principalement des deux réunions du comité spécial qui ont eu lieu pendant l'année en plus des deux réunions ordinaires du conseil.

Actions du conseil

Parmi les grandes décisions prises par le conseil de la Société Vestcor pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2020, mentionnons les suivantes :

- La tenue d'une réunion à huis clos avec le président du conseil d'administration de Vestcor à chaque réunion du conseil pour favoriser une relation efficace et discuter de l'orientation stratégique et des réalisations;
- La réception du rapport annuel de la Société Vestcor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- La réception et l'approbation du rapport des constatations 2019 de la Société Vestcor du vérificateur externe;
- L'examen et l'approbation des états financiers non consolidés vérifiés de la Société Vestcor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- L'examen et l'approbation du rapport annuel de la Société Vestcor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- Approbation de la recommandation du comité spécial de mise en candidature de Vestcor afin de renouveler le mandat expirant le 30 juin 2023 de deux administrateurs de Vestcor, soit Tim Mawhinney et Michel Allain;
- Réception d'autres rapports d'étape du chef des finances de Vestcor sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau système d'administration approuvé précédemment;
- Réception de rapports d'étape de la direction et partage de commentaires concernant les demandes d'accès à l'information reçues de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick;
- Réception d'un compte rendu sur le travail accompli par la direction en vue du déménagement dans de nouveaux locaux à bureaux;
- Reconfirmation de la nomination du vérificateur externe de Vestcor;
- Examen et approbation du plan de vérification 2020 du vérificateur externe pour la Société Vestcor;
- Examen et approbation d'une demande de Vestcor pour l'augmentation du prêt à terme de dix ans, portant intérêt, jusqu'à un maximum de 3 000 000 \$ afin d'aider la société exploitante à payer les améliorations locatives, l'ameublement, les ressources informatiques et l'équipement en ce qui concerne les nouvelles installations de Vestcor;
- Examen et approbation d'une note de service du chef des finances demandant le renouvellement du programme d'assurance du Groupe Vestcor, notamment les protections, les franchises et les primes;
- Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2020 de la Société Vestcor et de Vestcor;
- Réception d'une note de service et fait part de rétroaction au président du comité spécial de mise en candidature de Vestcor concernant un échéancier et un processus pour la nomination de nouveaux administrateurs que Vestcor a entrepris en prévision de l'expiration du mandat de certains administrateurs en 2021.

SOCIÉTÉ  VESTCOR

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La Société Vestcor a été constituée le 8 juillet 2016 en vertu de la *Loi sur Vestcor* de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Les états financiers non consolidés de la Société Vestcor ont été dressés par la direction et approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers non consolidés de la Société Vestcor conformément à la partie III du Manuel de CPA Canada : *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*. Les états financiers non consolidés sont à usage général et comprennent un état de la situation financière, un état des résultats et de l'évolution de l'actif net et un état des flux de trésorerie.

La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés, y compris des montants issus des meilleurs jugements et estimations. La Société Vestcor a des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui qui lui permettent de donner l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

La responsabilité ultime des états financiers non consolidés incombe au conseil d'administration.

Le cabinet KPMG LLP, vérificateur externe des états financiers non consolidés, rend compte directement au conseil d'administration. Il a réalisé un examen indépendant des états financiers non consolidés selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, effectuant les tests et suivant les procédures qui lui semblaient nécessaires afin de pouvoir exprimer une opinion au conseil d'administration.

[signé]

John A. Sinclair
Chef de la direction

[signé]

Brent Henry, CPA, CA
Chef des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de La Société Vestcor.

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de La Société Vestcor (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière non consolidé au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net non consolidé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie non consolidé pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidé de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation non consolidé et de ses flux de trésorerie non consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptable canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 7 juin 2021

SOCIÉTÉ VESTCOR
État de la situation financière non consolidé

En date du 31 décembre

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 145 \$	86 \$
Débiteurs (<i>note 7</i>)	5 436	7 703
Débiteurs – Vestcor Inc. (<i>note 7</i>)	1 883	—
Tranche à court terme du prêt à terme	116 993	—
Total de l'actif à court terme	125 457	7 789
Investissement dans une filiale (<i>note 3</i>)	2 000	2 000
Immobilisations (<i>note 4</i>)	—	21 015
Tranche à long terme du prêt à terme	2 617 483	—
	2 744 940 \$	30 804 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (<i>note 5</i>)	10 464 \$	9 789 \$
Tranche actuelle du prêt à terme des actionnaires (<i>note 7</i>)	116 993	—
Total du passif à court terme	127 457	9 789
Apports reportés afférents aux immobilisations (<i>note 6</i>)	—	21 015
Prêt à terme des actionnaires (<i>note 7</i>)	2 617 483	—
Total du passif	2 744 940	30 804
Actif net non affecté	—	—
	2 744 940 \$	30 804 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :

[signé]

Marcel Larocque
Coprésident siégeant du conseil

[signé]

Marilyn Quinn
Coprésidente du conseil

SOCIÉTÉ VESTCOR
État des résultats et de l'évolution de l'actif net non consolidé
Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
PRODUITS		
Cotisations des Membres (<i>note 7</i>)	31 379 \$	25 688 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	21 015	72 051
Intérêt	1 883	—
Total des produits	54 277	97 739
CHARGES		
Rémunération du conseil	12 250	7 500
Déplacement du conseil	575	1 098
Traduction	6 532	6 097
Intérêt	1 883	—
Dépenses d'affaires	382	893
Services professionnels	11 640	10 100
Amortissement des immobilisations	21 015	72 051
Total des charges	54 277	97 739
Excédent des produits sur les charges	—	—
Actif net non affecté, à l'ouverture de l'exercice	—	—
ACTIF NET NON AFFECTÉ, à la clôture de l'exercice	— \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ VESTCOR
État des flux de trésorerie non consolidé
Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	— \$	— \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	21 015	72 051
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(21 015)	(72 051)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	2 268	(7 263)
Augmentation des débiteurs de Vestcor Inc.	(1 883)	—
Augmentation des créditeurs et charges à payer	674	2 127
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de fonctionnement	1 059	(5 136)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Montant du prêt à court terme avancé à Vestcor Inc.	(2 734 477)	—
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 734 477)	—
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits du prêt à court terme des actionnaires	2 734 477	—
Rentrées nettes provenant des activités de financement	2 734 477	—
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
AU COURS DE L'EXERCICE	1 059	(5 136)
Trésorerie au début de l'exercice	86	5 222
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 145 \$	86 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

1. Nature des activités

La Société Vestcor a été constituée en vertu de la *Loi sur Vestcor* qui a été promulguée le 8 juillet 2016. Le mandat de la Société Vestcor est de fournir, par l'entremise d'une ou de plusieurs sociétés filiales, des services d'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux, de gestion de placements et de conseils ainsi que des services connexes pour les caisses de retraite et fonds en fiducie, fonds de dotation et autres fonds semblables du secteur public.

La Société Vestcor est une organisation à but non lucratif sans capital-actions dont les membres sont le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB).

La Société Vestcor recouvre la totalité de ses charges de fonctionnement et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. La Société Vestcor est exonérée d'impôts sur le bénéfice en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers non consolidés ont été établis conformément à la Partie III du Manuel des comptables professionnels agréés (CPA) : *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*. Les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont les suivantes :

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment qu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. La Société Vestcor comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants à ceux qui sont utilisés pour l'amortissement des immobilisations en question.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la prestation de services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	- 3 ans
Mobilier et matériel	- 12,5 ans

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers sont évalués par la suite au coût ou au coût amorti, sauf si la direction décide de comptabiliser de tels instruments financiers à leur juste valeur. La Société Vestcor n'a pas choisi de comptabiliser de tels instruments financiers à leur juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

En la présence d'indicateurs de perte de valeur, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice financier. La Société Vestcor détermine alors s'il existe une détérioration importante du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs par rapport aux actifs financiers. Si c'est le cas, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la plus élevée de ces valeurs : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant pouvant être obtenu de la réalisation de l'actif financier ou le montant pouvant être obtenu de la réalisation d'une sûreté accessoire. En cas d'événement ou de circonstances entraînant un changement de situation, une perte de valeur sera reprise à concurrence de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

e) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations et hypothèses portent principalement sur la valeur recouvrable nette des débiteurs, la durée de vie estimative et le choix des taux d'amortissement des immobilisations (*note 4*) et des apports reportés (*note 6*).

3. Investissement dans une filiale

La Société Vestcor détient 100 % du capital-actions émis de Vestcor Inc. (« Vestcor »), une société à capital-actions à but non lucratif créée le 1^{er} janvier 2018 au moment de la fusion de deux entités prédécesseurs, la Société de services de retraite Vestcor et la Société de gestion des placements Vestcor. Vestcor dispense la gestion de placements et des services d'administration des régimes et des prestations de retraite à des organismes du secteur public selon le principe du recouvrement des coûts.

En vertu d'un accord sur un prêt à terme non garanti, Vestcor peut prélever des avances jusqu'à un montant maximum de 3 000 000 \$ aux fins de certaines dépenses en capital, y compris des améliorations locatives, du mobilier et du matériel. Au cours de l'exercice, une somme de 2 734 476 \$ a été avancée à Vestcor. Le prêt est remboursable par des versements mensuels égaux, constitués du principal et de l'intérêt à un taux de 1,597 % par an; la date d'échéance du prêt est le 31 décembre 2040. Les remboursements de prêt attendus au cours des cinq prochaines années sont environ de 160 000 \$ par an.

Vestcor détient 100 % de Vestcor Investments General Partner, Inc. En date du 31 décembre 2020, Vestcor Investments General Partner, Inc. est le commandité dans cinq sociétés en commandite dans lesquelles le RRSPNB et le RPENB détiennent une participation : la Société en commandite de valeurs immobilières privées de Placements Vestcor, la Société en commandite de valeurs immobilières privées 2 de Placements Vestcor, Fonds de placements immobiliers Vestcor, société en commandite, la Société en commandite d'investissement en infrastructures de Placements Vestcor et la Société en commandite de sociétés d'action fermées de Placements Vestcor.

4. Immobilisations

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Coût		
L'équipement informatique, solde à l'ouverture	216 153 \$	216 153 \$
Ventes	(216 153)	—
L'équipement informatique, solde à la clôture	—	216 153
Amortissement cumulé		
Solde à l'ouverture	195 138	123 087
Charge d'amortissement	21 015	72 051
Ventes	(216 153)	—
Solde à la clôture	—	195 138
Valeur comptable nette	— \$	21 015 \$

5. Remises gouvernementales

Les créiteurs et charges à payer constatés dans l'état de la situation financière correspondent à des remises gouvernementales au 31 décembre 2020, incluant des montants dus au titre de la TPS et de la TVH de 1 881 \$ (839 \$ en 2019).

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le solde des apports reportés non amortis comprend ce qui suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	21 015 \$	93 066 \$
Apports nets additionnels reçus	—	—
Moins les montants amortis au revenu	(21 015)	(72 051)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	21 015 \$

7. Opérations et soldes entre apparentés

La Société Vestcor est une organisation appartenant à parts égales au RRSPNB et au RPENB.

La Société Vestcor assume des frais découlant du fonctionnement de son conseil d'administration et de l'investissement dans Vestcor Inc. Ces frais sont recouvrables auprès des membres, le RRSPNB et le RPENB. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la part de chaque Membre des coûts s'élevait à 15 689 \$ (12 844 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019) qui est inclus à titre de cotisation des membres dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Au 31 décembre 2020, 2 718 \$ (3 852 \$ en 2019) et 2 718 \$ (3 852 \$ en 2019) ont été comptabilisés respectivement au nom du RRSPNB et du RPENB dans les comptes débiteurs pour de tels coûts. De plus, chaque Membre contribue une part égale des dépenses d'achats d'immobilisations. Depuis 2017, il n'y a eu aucun achat d'immobilisations ou d'apports reportés afférents aux immobilisations enregistrés.

En vertu d'un accord sur un prêt à terme non garanti, la Société Vestcor peut prélever des avances jusqu'à un montant maximum de 3 000 000 \$ en parts égales de chaque Membre aux fins de certaines dépenses en capital, y compris des améliorations locatives, du mobilier et du matériel. Au cours de l'exercice, une somme de 1 367 238 \$ provenant du RRSPNB et du RPENB a été avancée à la Société Vestcor. Le prêt est remboursable par des versements mensuels égaux, constitués du principal et de l'intérêt à un taux de 1,597 % par an; la date d'échéance est le 31 décembre 2040. Les remboursements de prêt attendus au cours des cinq prochaines années sont environ de 160 000 \$ par an.

7. Opérations et soldes entre apparentés

La Société Vestcor est économiquement dépendante du revenu provenant de ses Membres conformément au modèle opérationnel de recouvrement des coûts qui régit son fonctionnement.

8. Indemnisations

La Société Vestcor fournit des indemnisations aux membres de sa direction et à ses administrateurs suivant certains règlements de la société. La Société Vestcor peut être tenue de dédommager ces personnes dans l'éventualité d'une réclamation portée contre elles. Le caractère incertain de ces indemnisations empêche la Société Vestcor d'évaluer raisonnablement le montant maximum des paiements potentiels qu'elle serait tenue de faire. À ce jour, la Société Vestcor n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement d'indemnisation.

9. Risques financiers

La Société Vestcor est exposée au risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'exposition de la Société Vestcor au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses débiteurs et autres débiteurs, dont les montants ont tous été recouverts subséquemment à la date des états financiers.